

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING

Séance du vendredi 12 avril 2024 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de convocation		
08 avril 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

**Délégués présents** : Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

**Délégué absent excusé** : Damien GROLL

**A été nommé Secrétaire de séance** : M. Hubert LEONARD  
M. Damien GROLL a donné Pouvoir à M. Didier DEVIN

Numéro : 2024-012
Domaine d'intervention Finances Locales/Décisions budgétaires

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION  
2023

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par le receveur, Mme Aline VOILLAUME pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 15 avril 2024

Le Maire  
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING

Séance du vendredi 12 avril 2024 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9
Date de convocation		
08 avril 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

**Délégués présents :** Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Danièle OSWALD, Georgette SAINTEFF, Michel SOUFFLET

**Délégué absent excusé :** Damien GROLL

**A été nommée Secrétaire de séance :** M. Hubert LEONARD

M. Damien GROLL a donné Pouvoir à M. Didier DEVIN

Numéro : 2024-013

Domaine d'intervention :  
Finances Locales/Décisions  
budgétaires

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M57  
Abrégée COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif 57 Abrégée 2023, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, constate que le compte administratif fait apparaître :

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice 2023
Fonctionnement	96 344.24	118 996.17	22 651.93
Investissement	26 652.00	37 644.08	10 992.08
002 Résultat reporté N-1		163 511.45	
001 Solde INV. N-1	24 147.84		
RESTES A REALISER			Résultat de clôture
Fonctionnement	0	0	186 163.38
Investissement	11 985.00	0	-13 155.76

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de Fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- Constata la somme de 11 985,00 en Restes à Réaliser Dépenses d'Investissement

- 4 **Après que l'ancien Maire et le Maire en place ont quitté la salle de réunion**, vote et arrête à **l'unanimité** les résultats de clôture 2023 tels que résumés ci-dessus, soit :

Excédent de fonctionnement : **186 163,38**  
Déficit d'investissement : **13 155,76**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.  
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024.  
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 15 avril 2024

Le Maire  
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING**

Séance du vendredi 12 avril 2024 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de convocation		
08 avril 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

**Délégués présents :** Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Danièle OSWALD, Georgette SAINTEFF, Michel SOUFFLET

**Délégué absent excusé :** Damien GROLL

**A été nommée Secrétaire de séance :** M. Hubert LEONARD

M. Damien GROLL a donné Pouvoir à M. Didier DEVIN

Numéro : 2024-014
Domaine d'intervention Finances Locales/Décisions budgétaires

**AFFECTATION DE RESULTAT 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, constate les résultats de clôture cumulés 2023 tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement : **186 163,38**

Déficit d'investissement : **13 155,76**

Décide à l'unanimité d'affecter la somme de **25 140,76 aux Réserves (C/1068)** et de reporter aux crédits 002, la somme de **161 022,62**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 15 avril 2024

Le Maire  
Kristina LEINEN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING

Séance du vendredi 12 avril 2024 à 21H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de convocation		
08 avril 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

**Délégués présents :** Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

**Délégué absent excusé :** Damien GROLL

**A été nommée Secrétaire de séance :** M. Hubert LEONARD

M. Damien GROLL a donné Pouvoir à M. Didier DEVIN

Numéro : 2024-015
Domaine d'intervention : Finances Locales/Décisions budgétaires

VOTE DES 3 TAXES 2024

Mme le Maire propose pour l'année 2024 de ne pas augmenter les taxes et de maintenir les taux suivants :

1. Taxe foncière (bâti) : **20,65 %**
2. Taxe foncière (non bâti) : **28,40%**
3. Taxe d'habitation (Résidences secondaires) : **12,73 %**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.  
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024.  
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 15 avril 2024

Le Maire  
Kristina LEINEN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	156 298	20,65	96,98	163 700	33 804	20,65	33 804
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42 466	28,40	130,50	44 100	12 524	28,40	12 524
Taxe d'habitation (TH)	8 497	12,73	58,94	5 900	751	12,73	751
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	47 079	47 079		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024 (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité $\frac{47079}{156298} = 1,000000$	10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total de référence (total colonne 5) 47 079	20,65	
Taxe d'habitation (TH)		28,40	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		12,73	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		1 589	0	-4 125	10 167	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	47 079	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	7 631	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	54 710
---	--------	---	---	-------	---	---	--------

A METZ  
Le 11 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
ETIENNE EFFA  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 15/04/2024  
MAIRIE DE BEBING  
M. LE BÉGIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
de la  
MOSELLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BEBING

Séance du vendredi 12 avril 2024 à 21H00

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
Date de convocation		
08 avril 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Madame Kristina LEINEN :

**Délégués présents** : Marc DEGRELLE, Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES, Hubert LEONARD, Raphaël MEISSE, Georgette SAINTEFF, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

**Délégué absent excusé** : Damien GROLL

**A été nommée Secrétaire de séance** : M. Hubert LEONARD

M. Damien GROLL a donné Pouvoir à M. Didier DEVIN

Numéro : 2024-016
Domaine d'intervention : Finances Locales/Décisions budgétaires

VOTE DU BUDGET PRIMITIF M57 ABREGEE  
2024

Après exposé du **Budget Primitif M57 Abrégée 2024** par le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le voter excédentaire comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	269 653,62	269 653,62
INVESTISSEMENT	122 740,76	191 986,18

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.  
Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024.  
La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 15 avril 2024

Le Maire  
Kristina LEINEN

